



Séparation et garde d'enfant

Par **Chabichou**, le **25/10/2016 à 13:49**

Bonjour,

J'ai pris la décision de quitter mon concubin avec mon fils de 5 ans.

Nous ne sommes pas mariés et j'ai quelques petits ennuis financiers malgré le fait que je travaille à temps plein.

J'ai la possibilité d'avoir une mutation avec un meilleur salaire et meilleur cadre de vie.

Je sais déjà que la séparation ne se passera pas facilement. Les insultes à mon encontre font fuser et il ne me laissera jamais partir avec mon fils même si il ne sans occupe que très rarement.

Peux t'il m'interdire de prendre mon fils et de partir ?

Quels sont mes recours?

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/10/2016 à 13:56**

S'agissant d'un motif professionnel, n'hésitez pas en évoquer le sujet avec le JAF...

Par **Tisuisse**, le **25/10/2016 à 14:30**

Bonjour,

N'étant pas mariés, votre homme n'est pas votre conjoint mais votre concubin, votre compagnon, c'est tout.

A-t-il reconnu cet enfant ? Si oui, n cas de séparation, si le juge vous accorde la garde de votre fils, votre ex compagnon bénéficiera d'un droit de visite et d'hébergement et devra vous verser ue pension alimentaire

Dans tous les cas de figure, rien ne vous oblige à rester, vous pouvez partir quand vous voulez et o vus voulez, avec votre fils.

Faites le nécessaire auprès du JAF assez rapidement.